



Succession d un oncle blocage avec notaire

Par **dany**, le **28/10/2010** à **15:37**

Bonjour,

J'ai ouvert, au mois de février, la succession d'un oncle décédé en octobre 2009. Nous sommes 9 héritiers, tous indirects. Ne voyant pas avancer cette succession, renseignements pris chez le notaire, celui ci me répond : nous attendons que vous ayez fais borner le terrain . A savoir que, dans cette succession, il y a un terrain, mais aussi de l'argent sur un ou plusieurs comptes bancaires.

Avant d'engager des frais en relevé et en bornage d'un terrain, n'est-ce au notaire de nous faire connaitre la contenance de cette succession en biens immobiliers (terrain, etc.), comptes bancaires et autres ?

Merci de me répondre.

Salutations respectueuses .

Par **opaline**, le **29/10/2010** à **20:49**

si cela se passe pas bien , si vous avez des réponses fuyantes ou pas de réponses, changer de notaire

demandeur un échancier et des actions concrètes

le bornage est une demande foireuse en clair il vous a envoyé aux prunes

attention aux délais qui courent.....